

Image not found or type unknown



Permis de construire box chevaux

Par **othée**, le **04/01/2009 à 18:59**

Bonjour !
Voilà, j'ai une question, nous avons construi deux box pour chevaux qui ne dépasse pas 35m2 de superficie, et 2m50 de hauteur.
Et mon voisin me demande, si j'ai demandé un permis de construire ???
[s]**En faut - il vraiment un ??????**[/s]
Sachant qu'il n'y a pas de chape en ciment et qu'elle est toute en bois !!!

Par **Marion2**, le **04/01/2009 à 19:05**

Bonsoir,
Bien sûr qu'il vous faut un permis de construire.

Par **othée**, le **04/01/2009 à 19:07**

Même si elle est démontable ???
En plus ils sont déjà construit c grave si je fais une demande après ???

Par **Marion2**, le **04/01/2009 à 19:38**

Non, ce n'est pas grave.
Allez voir le maire pour lui expliquer que vous ignoriez qu'il fallait un permis.
Vous allez devoir fournir les plans avec les mesures.
Votre demande sera ensuite soumise en conseil municipal.

Par **othée**, le **04/01/2009 à 19:41**

D'accord merci pour votre réponse rapide ! !

Par **othée**, le **04/01/2009 à 19:46**

Par contre vous dite de donner un plan avec des mesures !
Mais c'est nous même qui avons fait la cabane !
nous avons pas de tous ca !
Il faut qu'on le face nous même
?????

Par **Marion2**, le **04/01/2009 à 19:57**

Oui, vous le faites vous-même, comme toutes les personnes qui font des demandes de travaux (- de 25m²) ou des demandes de permis de construire (+ de 25m²). La Mairie ne vous demande pas un plan d'architecte !
N'oubliez pas d'indiquer la pente du toit et à quel endroit de votre terrain cette construction a été faite par rapport à votre voisin.
Si vous avez un service d'urbanisme dans votre mairie, n'hésitez surtout pas à leur demander conseil pour vous aider pour votre plan.
Bon courage

Par **othée**, le **04/01/2009 à 19:58**

Merci ! !

Par **Tisuisse**, le **04/01/2009 à 23:39**

Bonjour,
Vous avez aussi un autre risque : la démolition de votre construction qui peut être exigée par votre voisin comme par le maire.